



Notice d'emploi N° 9039 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Herbicide
Formulation:	WG granulés à disperser dans l'eau
Teneur en substances actives:	10.5 % florasulame ; 8.3 % tribénon-méthyl ; 8.3 % metsulfuron-méthyl
Nom UICPA:	2,6,8-trifluoro-5-methoxy[1,2,4]triazolo[1,5-c]pyrimidine-2-sulfonamide; methyl ester of 2-[4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl(methyl)carbamoylsulfamoyl]benzoic acid; methyl-2-[[[4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl]-amino]carbonyl]amino]sulfonil]benzoate

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Céréales	dicotylédones annuelles, dicotylédones vivaces	Dosage: 50 g/ha Application: printemps, post-levée (BBCH 12-39).	1, 2, 3

Charges générales / agronomiques:

- 1 traitement par culture au maximum.
- 2 SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de l'OFAG.

Protection des utilisateurs:

- 3 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.